Case FRC 877

PAR ORDRE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

ORDRE de l'arrivée des Voitures à la Salle de l'Aſſemblée Nationale, & de leur départ.

1°. Les Voitures entreront par les Cours des Ecuries, du côté du Carrouſel, & arriveront à la Cour du Manège jusqu'à la dernière barrière, pour laiſſer deſcendre à couvert.

2°. Toutes ces Voitures ſortiront par la rue du Dauphin.

3°. Les jours où il y aura Aſſemblée du ſoir, il n'entrera ni ne ſortira plus aucune Voiture par les Cours des Ecuries, après neuf heures du ſoir, pour éviter les acci-

MdW 1661

dens à craindre dans les paſſages étroits de ces Cours. Paſſé cette heure, les Voitures qui n'auront pas trouvé place dans la Cour, iront chercher leurs Maîtres, rue S.-Honoré, à la porte des Feuillans, ou dans la Cour des Capucins.

4°. Aucune Voiture ne s'arrêtera jamais en aucun temps ſur la Chauſſée de la Cour du Manège, depuis la rue du Dauphin juſqu'à la porte de la Salle d'Aſſemblée.

5°. Il ne s'arrêtera jamais que quatre rangs de Voitures dans les Cours qui ſont entre la rue du Dauphin & la Cour des Ecuries. Les autres Voitures iront ſe ranger ailleurs.

6°. Les Voitures continueront d'arriver rue S.-Honoré à la porte des Feuillans, & dans la Cour des Capucins.

Signé, l'Abbé DE MONTESQUIOU, Préſident; TREILHARD, DUPORT, Secrétaires.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE, 1790.